

les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur venir d'ailleurs, et de recueillir à ce même centre les fruits de leur activité pour les répandre dans une sphère étendue (1)... »

Des relations fréquentes et régulières entre son ministère et les sociétés savantes, un concours réciproque, la publication, sous les auspices du gouvernement, d'un compte rendu sommaire de leurs travaux et d'un recueil contenant leurs mémoires les plus importants, voilà ce que propose M. Guizot en leur faveur, et voilà ce qu'il attendait surtout du comité historique.

M. de Salvandy, dans ses deux ministères, s'est aussi occupé des sociétés savantes. Comme M. Guizot, il a le désir d'instituer des relations régulières entre elles et son département, il réclame leur concours, et il leur promet l'appui du gouvernement. D'abord même il avait eu la pensée, ainsi qu'il le rappelle dans sa circulaire aux sociétés savantes, du 11 octobre 1845, « de les rattacher à l'Institut lui-même, comme au centre des lumières et de l'activité, au moyen de cinq comités historiques que l'un des fonds du budget lui permettait de doter richement pour qu'ils pussent servir d'intermédiaire à cette action nouvelle et féconde (2). » Cette pensée de M. de Salvandy est le fondement même de tout notre plan, c'est suivant nous, la seule vraie, la seule efficace. Mais ces cinq comités nommés par le ministre, cette sorte de dédoublement de l'Institut en deux parts, soulevèrent une opposition qui en empêcha le succès. Pourquoi n'avoir pas laissé l'Institut lui-même aviser aux moyens de se mettre en relation avec les sociétés savantes, sans aucun autre intermédiaire que ses Secrétaires perpétuels et des commissions nommées par lui ?

(1) 12 octobre 1845.

(2) Circulaire aux Sociétés savantes, 23 juillet 1834.